RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE DE L'EAU RHIN•MEUSE

TRANSFORMER
pour protéger durablement



L'ESSENTIEL DU

12e Programme d'intervention 2025-2030

L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE PROTÈGE NOTRE PATRIMOINE COMMUN

L'agence de l'eau Rhin-Meuse protège notre patrimoine commun,

dès aujourd'hui… et pour demain

NOTRE RAISON D'ÊTRE

L'eau est un bien commun de la nation. Nous l'utilisons pour produire des aliments, de l'énergie, des biens et services, pour nous déplacer et bien sûr pour boire…

Ces différents usages fragilisent les équilibres naturels. Préserver cette ressource, c'est aussi préserver les écosystèmes qui en assurent la qualité et la disponibilité. Il en va de notre santé, de notre économie et de la qualité de notre cadre de vie.



▲ Le bassin Rhin-Meuse

NOS MISSIONS

L'agence de l'eau Rhin-Meuse donne vie localement aux priorités environnementales, en agissant au plus près des enjeux de son territoire d'intervention.

Surveiller l'état de santé des rivières, des eaux souterraines, des milieux aquatiques grâce à la gestion d'un réseau de surveillance en constante évolution produisant une donnée de haute qualité.

Accompagner techniquement et financièrement les projets permettant de réduire les pollutions, restaurer les écosystèmes dégradés, économiser l'eau et mieux adapter les territoires aux effets du changement climatique.

Informer et convaincre en partageant ses informations pour faire connaître les enjeux de la gestion de l'eau et encourager les bonnes pratiques.

NOS MOYENS D'ACTION

L'agence de l'eau Rhin-Meuse s'appuie sur plusieurs leviers :

Le financement de projets

Grâce aux redevances prélevées sur la consommation et la pollution de l'eau, l'agence de l'eau dispose de ressources financières qu'elle **investit dans les projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations qui répondent à ses priorités.**

L'expertise technique

L'agence de l'eau met à disposition son savoir-faire et ses compétences pour **conseiller et accompagner les différents acteurs du territoire.**

La concertation

L'agence de l'eau travaille en étroite **collaboration avec l'ensemble des acteurs de l'eau, qu'ils soient publics ou privés,** pour fixer les objectifs à atteindre et les modalités d'actions (au sein du programme d'intervention).

CONJUGUER LE COURT ET LE LONG TERME

La planification écologique fait partie de l'ADN des agences de l'eau, notamment à travers ses outils stratégiques **dont le Programme d'intervention constitue la feuille de route.**

Le Programme d'intervention définit pour une période de 6 ans les actions à mener pour atteindre les objectifs fixés par les directives européennes, par le plan de gestion des eaux et dans les outils de planification nationaux ou de bassin : Plan Eau, stratégie nationale pour la biodiversité 2030, plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique…

Très concrètement, le Programme d'intervention détaille les projets à financer, les priorités à mettre en œuvre et les moyens alloués.

L'agence de l'eau Rhin-Meuse,

premier partenaire financier des acteurs du territoire en matière de gestion de l'eau, d'adaptation au changement climatique et de biodiversité.

Au cœur du 12e Programme

Une stratégie pour faire face à nos défis

5 PILIERS INTERCONNECTÉS

BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE

C'est le cap fixé par la Directive Cadre sur l'Eau à horizon 2027. L'atteinte du bon état des eaux superficielles et souterraines est la boussole fondamentale pour prioriser les aides de l'agence de l'eau. **Améliorer l'état des eaux et de la biodiversité,** dans un contexte de changement climatique reste un défi d'ampleur. Le 12e Programme cible des actions prioritaires identifiées dans les plans d'action opérationnels territorialisés (PAOT).

SOBRIÉTÉ

Une réelle prise de conscience et des inquiétudes sont constatées de la part de l'ensemble des acteurs et des populations sur la raréfaction de la ressource en eau. La sobriété est un facteur de résilience face aux effets du changement climatique. **Lutte contre les fuites, modification de process industriels, choix de cultures et pratiques agricoles, réutilisation de l'eau…** Tous les acteurs sont concernés. Le 12e Programme affiche une ambition claire : plus aucune commune en pénurie d'eau chronique à la fin de la prochaine décennie.

SANTÉ

Face aux questionnements sociétaux importants sur la qualité sanitaire de l'eau potable, prévenir les pollutions à la source est la ligne de conduite forte affirmée. Cela signifie **prévenir les pollutions dans l'eau de nos captages**. Ultra-priorité du 12e Programme, le soutien aux actions « les plus efficaces » (agriculture biologique, cultures à bas niveau d'impact, maintien des prairies, mesures agroenvironnementales…) va changer de braquet avec des moyens supplémentaires pour décrocher des victoires.

BIODIVERSITÉ

Les agences de l'eau jouent un rôle clef dans le **déploiement de la stratégie nationale pour la biodiversité 2030**. La biodiversité terrestre s'ajoute aux champs d'action « traditionnels » que sont les cours d'eau et les zones humides. Les moyens sont renforcés, ce qui permet également de viser un travail à l'échelle d'un bassin versant.

SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE

Le 12e Programme va massifier les solutions fondées sur la nature dans toutes ses politiques d'intervention avec notamment le **déploiement d'une nouvelle stratégie d'action pour des sols vivants**. Les démarches globales intégrées seront privilégiées.

LES ⊕, côté agence de l'eau Rhin-Meuse

⊕ D'ANTICIPATION, D'INNOVATION ET DE MOBILISATION

L'agence de l'eau amplifie son investissement dans la prospective et l'innovation pour rester à la pointe des connaissances sur des sujets émergents (PFAS, métabolites de pesticides, anticipation des transformations du climat…) mais aussi dans le partage et la vulgarisation des savoirs scientifiques.

Elle va aider les territoires à mieux mobiliser, concerter et planifier les actions en lien avec l'eau en soutenant la mise en place de gouvernances locales (SAGE, PTGE…) car le territoire est en retard en la matière.

CHAMPS D'INTERVENTION ⊕ LARGES ET RENFORCÉS

En matière de biodiversité le périmètre d'action de l'agence de l'eau s'élargit aux milieux terrestres ce qui permet une convergence des politiques de préservation/restauration à l'échelle d'un bassin versant ou d'une collectivité.

L'agence de l'eau muscle aussi son jeu sur la gestion quantitative de la ressource en eau et sur la prévention des pollutions.

⊕ DE CONVERGENCE TERRITORIALE

L'agence de l'eau continue de développer la contractualisation à 360° avec les territoires. Afin de gagner en efficacité, elle met plus de moyens pour nouer un dialogue et rassembler l'ensemble des acteurs concernés en promouvant une approche globale de l'eau. L'objectif est de signer un contrat de territoire « Eau et Climat » avec 100 % des intercommunalités avant la fin du 12e Programme et d'engager plus de Contrats Industriels « Eau et Climat ».

⊕ DE SOLIDARITÉ ET DE JUSTICE

La réforme des redevances assure un rééquilibrage de la participation entre les usagers. Le 12e Programme assume une solidarité accrue avec les territoires et les populations les plus fragiles : communes situées dans le zonage France Ruralités Revitalisation, reprise des aides à l'assainissement non collectif, projets dans les Quartiers Prioritaires de la Ville, accompagnement des démarches de tarification sociale de l'eau.

L'agence de l'eau prévoit d'accompagner le transfert des compétences sur l'eau.

LES ⊕, côté bénéficiaires d'aides

⊕ D'ANTICIPATION, D'INNOVATION

Par les aides et les modalités de soutien proposées, le 12e Programme encourage les bénéficiaires à s'impliquer sur les sujets nouveaux et dans l'innovation. Par exemple la connaissance et la lutte contre les micropolluants, la réutilisation de l'eau (REUSE), la « station d'épuration du futur » …

⊕ DE DIALOGUE, DE MOBILISATION

La gestion de l'eau suscite sans aucun doute l'intérêt des citoyens. Le 12e Programme favorise une communication renforcée pour faire connaître les actions et accélérer la mise en mouvement des territoires grâce à la transparence et à la pédagogie sur les politiques de l'eau.

Parmi les nouveautés : un appel à projets pour une « mobilisation d'envergure » des citoyens autour des enjeux de l'eau et de la biodiversité.

⊕ DE CONVERGENCE TERRITORIALE

Pour être un réel levier de transformation, le 12e Programme est porteur d'exigences plus fortes auprès des bénéficiaires pour cibler les actions prioritaires en matière de reconquête de la qualité de l'eau, pour généraliser les approches intégrées à 360° (sur les 5 piliers du programme) et le travail multiacteurs.

L'accès à certains financements implique un changement d'échelle.

En milieu urbain c'est par exemple le passage d'opérations de désimperméabilisation ponctuelles à une stratégie de déraccordement à l'échelle d'une intercommunalité. En milieu rural, cela concerne par exemple des plans de préservation des systèmes prairiaux associant collectivités et agriculteurs.

DES SERVICES ⊕ PERFORMANTS

La résilience des territoires passe par l'amélioration des performances des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement. La réforme des redevances met en place une logique incitative avec des taux de redevance plus faible si les performances (en termes de fuites et de rejets) sont plus élevées. En parallèle, avec le maintien des aides sur le petit cycle de l'eau, le 12e Programme entend répondre de manière ciblée aux situations les plus fragiles.

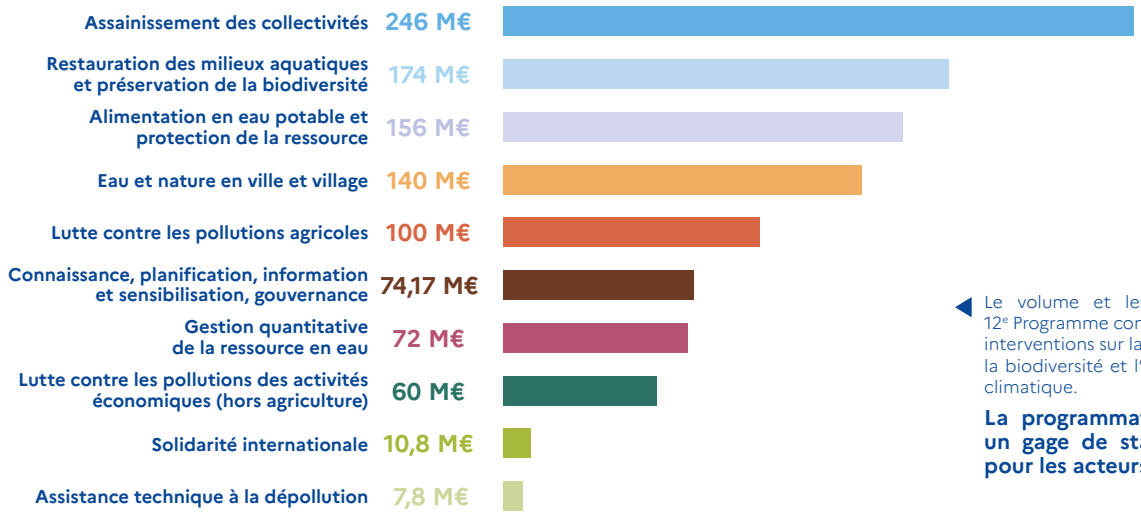
12e Programme d'intervention 2025-2030

À retenir

PLUS D'1 MILLIARD D'EUROS SUR 6 ANS

Un puissant effet de levier financier pour protéger :

• NOTRE SANTÉ • NOTRE RESSOURCE EN EAU • NOS ÉCOSYSTÈMES • NOS TERRITOIRES



◀ Le volume et les équilibres financiers du 12e Programme confirment l'intensification des interventions sur la gestion territoriale de l'eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.

La programmation pluriannuelle est un gage de stabilité et de visibilité pour les acteurs du territoire.

CAPITALISER SUR LES SUCCÈS DU 11E PROGRAMME

- **La mobilisation pour la reconquête du bon état des eaux superficielles et souterraines à l'horizon 2027.** C'est dans l'ADN de l'agence de l'eau avec des capacités d'intervention financières conséquentes pour atteindre ces objectifs environnementaux.
- **Les contrats de territoire « Eau et Climat »** entre l'agence de l'eau et les intercommunalités pour aborder l'eau de manière globale : pollution, sobriété, prévention des inondations, biodiversité…
- **Les défis territoriaux**
 Les 10 défis territoriaux du 11e programme ont permis de mobiliser des territoires sur des problématiques spécifiques et de dimensionner les aides de l'agence de l'eau afin de les résoudre. Le 12e programme garde cet outil fédérateur et propose 16 défis territoriaux.
- **L'adaptation au changement climatique**
 Pour la première fois, le 11e programme a conditionné des aides à l'adoption de mesures d'adaptation au changement climatique. L'agence de l'eau persévère dans cette logique pour engager l'ensemble des acteurs à réduire leurs vulnérabilités.
- **Les Solutions Fondées sur la Nature (SFN)**
 Le 12e programme continue à promouvoir les solutions fondées sur la nature qui offrent des réponses efficaces sur plusieurs plans (biodiversité, prévention des risques et des pollutions, cadre de vie…).

LES PRINCIPALES NOUVEAUTÉS

Changement de braquet sur la sobriété

- Accompagner les gouvernances locales dans le déploiement d'études et de planification sur les territoires.
- Soutien financier à un large panel **d'actions locales d'économies d'eau** et de sobriété qui concernent tous les acteurs :
 - Remise à niveau des réseaux d'eau potable les plus fuyards ;
 - Économies d'eau au sein des process industriels et artisanaux ;
 - Émergence de filières agricoles peu consommatrices d'eau et incitation à des pratiques d'irrigation plus sobres ;
 - Valorisation d'eaux non conventionnelles.

Protection et reconquête des captages, une ultra priorité du 12e programme

- Réaffirmation d'une logique préventive par la mise en place de plans d'actions renforcés sur les aires d'alimentation de captages d'eau. **L'Agence de l'eau: premier financeur de la conversion à l'agriculture biologique.**
- Accompagnement de changement de systèmes agricoles, structuration de filières agricoles à bas niveau d'impact, plans de préservation des prairies…
- Intégration de nouveaux enjeux: PFAS, métabolites de pesticides.

Extension du champ d'action pour la biodiversité

- Élargissement du champ d'intervention au-delà des seuls milieux aquatiques au titre de leur contribution au fonctionnement des bassins versants.

Réforme des redevances

- + d'incitation à la performance sur les réseaux d'assainissement et d'eau potable ;
- Rééquilibrage des contributions entre les usagers.

12e Programme d'intervention 2025-2030

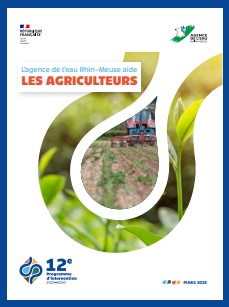
Vous souhaitez en savoir plus ?

L'intégrale du 12e Programme

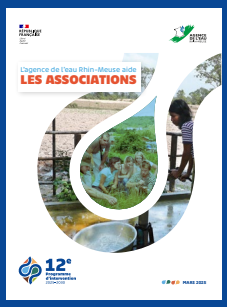
Le détail des politiques intervention

Découvrez les guides des aides

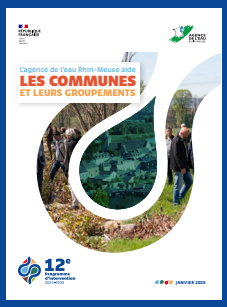
Agriculteurs



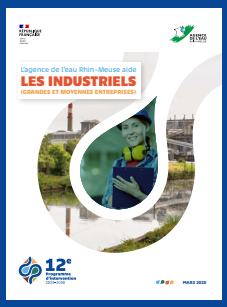
Associations



Communes



Industriels



PME/PMI Artisanat



1964-2024: LA GRANDE LOI SUR L'EAU A 60 ANS

La loi du 16 décembre 1964 qui a fondé les agences de l'eau fête ses 60 ans. Cette loi novatrice et ambitieuse a constitué un tournant majeur dans l'appréhension des enjeux de l'eau par les pouvoirs publics et a préfiguré une approche par bassin versant devenu depuis un prérequis planétaire.

Elle porte également le concept disruptif pour l'époque des redevances « pollueur-payeur ».

...bigbang.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE DE L'EAU RHIN•MEUSE

Agence de l'eau Rhin-Meuse – Rozérieulles
BP30019 – 57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse
eau-rhin-meuse.fr